

# Parcours

PRENDRE  
SOIN DE SOI

## AUTRES MODULES

« Nutrition et hygiène alimentaire »

« Addictions »



## MODULE

# « La vie après le travail »

### Publics ciblés :

✦ Les personnes en situation de handicap approchant l'âge de la retraite (50 ans et plus) et exerçant en ESAT ou EA relevant du régime de protection sociale agricole (MSA).

### Objectifs du module :

- ✦ Apporter aux travailleurs en situation de handicap des informations sur les droits à la retraite et les dispositifs existants ;
- ✦ Les amener à réfléchir à leur projet de vie post-professionnelle ;
- ✦ Contribuer à diminuer leur angoisse face à la retraite.

### Contenu du module :

Le module « La vie après le travail » permet d'aborder :

- ✦ La vision de la retraite et le parcours professionnel antérieur des participants ;
- ✦ Les droits, démarches et ressources financières des personnes en situation de handicap retraitées ;
- ✦ La question du vieillissement et de la santé ;
- ✦ Les activités et les relations sociales à la retraite ;
- ✦ Le lieu de vie à la retraite.

### Déroulement :

Déployé au sein même des ESAT / EA, le module « La vie après le travail » est composé de :

- ✦ Une phase de co-construction, qui intervient en amont de la formation et qui vise à adapter l'intervention aux spécificités de l'établissement et des publics qui y sont accompagnés.
- ✦ 2 x 2 journées de formation (espacées de 3 à 6 semaines), dispensées auprès d'un groupe de 6 à 9 travailleurs handicapés.
- ✦ 1 journée de formation dédiée à la valorisation des acquis (environ 6 mois après).
- ✦ 1 journée d'information visant à présenter les actions sociales de la MSA et du groupe AGRICA, avec un calcul des droits à la retraite pour chaque participant (sous condition d'avoir fourni les pièces administratives sollicitées en amont). Cette journée se déroule à l'issue des 4 premières journées de formation.

### Coût et financements possibles :

**5 500 €** (coûts pédagogiques + frais annexes\*)

Les établissements relevant du régime agricole de protection sociale bénéficient d'une **prise en charge financière à hauteur de 5 000 euros de la part de la MSA et du Groupe AGRICA, 500 euros demeurant à leur charge.**

\* supports, frais de déplacement et d'hébergement du formateur

Le module de formation « La vie après le travail » vous intéresse ?  
Pour toute demande d'information ou d'inscription, contactez-nous par mail à [solidel.blf@ccmsa.msa.fr](mailto:solidel.blf@ccmsa.msa.fr) ou par téléphone au 01 41 63 86 97.